



Département
des Landes

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le

ID : 040-224000018-20251112-FCPAJ_SJ_25_10-AR



Les Landes, le Département

Xavier Fortinon
Président du Conseil départemental

DGA FCPAJ – SJ/25-10

Délégation de signature de Monsieur Xavier FORTINON,
Président du Conseil Départemental des Landes
à Monsieur René ORTEGA,
Directeur Général Adjoint en charge des Solidarités

Le Président du Conseil Départemental,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 3221-3, L. 3221-11 ;

VU le contrat de travail n° I202501191 en date du 02 septembre 2025 conclu entre Monsieur le Président du Conseil départemental des Landes et Monsieur René ORTEGA, le nommant sur un emploi fonctionnel en qualité de Directeur Général Adjoint contractuel en charge des Solidarités ;

VU la délibération n° 1 du Conseil départemental des Landes en date du 01 juillet 2021 portant élection de Monsieur Xavier FORTINON à la présidence du Conseil départemental des Landes ;

VU la délibération n° 5 du Conseil départemental des Landes en date du 01 juillet 2021 donnant délégations au Président du Conseil départemental des Landes ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur Général des Services ;

A R R E T E :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Monsieur René ORTEGA, Directeur Général Adjoint des services départementaux en charge des Solidarités,
à l'effet de signer tous les documents administratifs et comptables, arrêtés, actes et correspondances des directions et services placés sous son autorité,

à l'exclusion des actes énumérés ci-après :

- actes réglementaires,
- circulaires et instructions générales
- rapports au Conseil Départemental et à la Commission Permanente
- lettres aux Ministres, aux Préfets, aux Parlementaires, aux Conseillers Régionaux, aux Conseillers Départementaux,
- arrêtés individuels portant nomination des directeurs généraux adjoints, directeurs et chefs de services,



Article 2 : Cet arrêté abroge et remplace l'arrêté SJ 25-03 du 06 mai 2025.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Général Adjoint en charge des Solidarités, Madame la Payeuse départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MONT-DE-MARSAN, le 12 NOV. 2025

Le Président,

Xavier FORTINON